

SECTION 1: Identification du mélange et de la société

1.1. Identificateur de produit

La désignation :
Famille de produits



| Nom commercial | UFI Numéro | PCN Numéro |
|----------------|---------------------|--------------------------------------|
| MEDIAIR Pro | 3MY5-M7P4-XHMP-53AD | 08fa23bd-d952-4f42-9864-724bad594410 |

Ce produit est un mélange, voir la section 3.2 pour les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations non-recommandées:

- Ne pas vaporiser sur des surfaces chaudes ou des flammes
- Ne pas mélanger avec des détergents ou des acides
- Ne pas utiliser des concentrations plus élevées comme spécifié dans la procédure.

Utilisation identifiées pertinentes

Dilutions de 0,0001% à 0,25% de matière active à utiliser

- En tant que biocide:
 - o Pt 1 Hygiène humaine
 - o Pt 2 Désinfectants et algicides
(non destiné à une utilisation directe chez les humains et les animaux)
 - o Pt 3 Hygiène dans le domaine vétérinaire
 - o Pt 4 Secteur de l'alimentation humaine et animale
 - o Pt 5 eau potable
- Pour l'hygiénisation de l'air ambiant
- Neutralisation des odeurs dans l'air ambiant
- Agent de blanchiment
- Réduit les poussières fines dans l'air ambiant
- Réduit l'ozone
- Dans l'industrie pharmaceutique
- Dans l'industrie cosmétique

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société distributrice:

BBDISTRILUX
12, Rue de l'Industrie
Grand-Duché de Luxembourg
L-3895 FOETZ
Tel.: +352 691 350 307
contact@bbdistrilux.lu

Production:

BBDISTRILUX
12, rue de l'Industrie bat 1-2;
L – 3895 Foetz, Luxembourg

1.4 Numéro d'urgence: Centre Antipoison +320 22649636
+352 24785551

E-Mail : info@poisonscentre.be
direction-sante@ms.etat.lu

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Critère des directives 67/548/CE, 99/45/CE et modifications successives:

Caractéristiques / Symboles:

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse, et selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Non soumis à étiquetage.

Critère de la directive GHS 1272/2008/EG:

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon les directives ci-dessus.

Substance physico-chimiques dangereuses pour la santé humaine et l'environnement

Effet: **Aucun risque**

2.1.2 Les mélanges avec des concentrations de <0,25% de substance active ne sont pas classés dans la classe de danger „Dangereux pour les eaux“. Les concentrations de substance active >0,25% - 1% doivent être classés dans la classe de danger pour l'eau WGK 1.

2.2 Eléments d'étiquetage

2.2.1 Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est conforme aux directives CE ou aux lois nationales respectives

Non soumis à l'étiquetage

2.2.2 Consignes de sécurité

| | |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EUH031 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande |
| H413 | Pour être nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables (à des concentrations > 0,25%) |
| P103 | Lire l'étiquette avant utilisation |
| P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur une autre source d'inflammation |
| P235 | Garder son calme |
| P410 | Protéger du soleil |
| P411 | Conserver à des températures ne dépassant pas 28°C/82,4°F |
| P501 | Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales Voir l'article 13 |

2.3 Autres dangers:

2.3.1 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB selon REACH, Annexe XIII

2.3.2 SVHC (Substances extrêmement préoccupantes): **Non**

SECTION 3: Composition/Information sur les composants

3.1 Matière

Non pertinent (Identifiant du produit)

3.2 Mélanges

Description du mélange:

Solution aqueuse des substances acide hypochloreux, hypochlorite de sodium, hydroxyde de sodium, chlorure de sodium et eau ultra-pure. Les substances acides hypochloreux et

hypochlorite de sodium sont présentes sous la forme d'une somme de concentration en fonction de la valeur du pH. Pour un stockage à long terme, le complexe de substances actives est stabilisé au-dessus d'un pH de 8,5 et déplacé dans la plage hypochloreuse en fonction de l'application et du niveau de dilution.

Dangereux et autres ingrédients

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| Nom de la substance | Concentration | Produit identification | Classes de danger et danger catégories | |
|-------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chlorure de sodium | <2,5% | CAS-Nr.: 7647-14-5 CE-N°.: 231-598-3 | Non classés A notre connaissance, cette substance ne présente pas de risques particuliers si une bonne hygiène du travail est maintenue | |
| Acide hypochloreux | <0,25% | CAS-Nr.: 7790-92-3 CE-N°.: 232-232-5 | <i>Selon la majorité des notifications soumises par les entreprises à l'ECHA dans le cadre des notifications CLP, aucun danger n'a été classifié</i> | |
| Hypochlorite de sodium | <0,25% | CAS-Nr.: 7681-52-9 CE-N°.: 231-668-3 REACH-N°.: 01-2119488154-34-0033 Index- N° dans CLP Annexe VI 017-011-00-1 | Mélanges avec des concentrations <0,25% ne sont pas classés selon la classification SGH Mélange avec des concentrations >0,25 – 1% étiquette avec H413 peut être nocif pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme | EUH031: C ≥ 5 % M(Aigü)=10 M(Chronique)=1 |
| Hydroxyde de sodium | <0,25% | CAS-Nr.: 1310-73-2 CE-N°.: 215-185-5 REACH-N°.: 01-2119457892-27 | Pour les mélanges, les limites de concentrations spécifiques suivantes s'appliquent conformément à l'annexe VI du règlement CLP: Solution moins de 0,50% non classé | Peau Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Peau Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Irritation cutanée. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % irritation des yeux. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 % |
| Eau ultra-pure | Ad 100% | CAS-Nr.: 7732-18-5 CE-N°.: 231-791-2 | Non classés à notre connaissance, cette substance ne présente pas de risques particuliers si une bonne hygiène du travail est maintenue | |

Informations additionnelles:

Texte des tarifs H et EUH: voir section 16.

Ces mélanges ne contiennent aucune substance aux concentrations ci-dessus répondant aux critères de la classe de danger de toxicité aiguë conformément au règlement CLP

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Informations générales

Exposition Aucune donnée / Anomalie disponible
Après inhalation Aucune donnée / Anomalie disponible
Après contact avec la peau Aucune donnée / Anomalie disponible

Après contact oculaire En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau courante pendant 2 à 5 minutes avec les paupières ouvertes. Protéger l'œil non blessé. Si possible, retirez les lentilles de contact existantes. Continuez à rincer

Après avoir avalé Après ingestion, rincer la bouche avec beaucoup d'eau (seulement si la personne est consciente)

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés Jusqu'à présent, aucun symptôme et effet n'est connu.

4.3 Informations sur l'aide médicale immédiate ou le traitement spécial nécessaire Aucun

4.4 Autoprotection du secouriste Les secouristes font attention à l'autoprotection!

4.5 Informations pour le médecin Rien

SECTION 5: Mesure de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même ne brûle pas.

Eau pulvérisée, mousse anti-alcool, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau plein

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire : Produits de pyrolyse toxiques ; chlorure d'hydrogène (HCl) ; chlore gazeux. Possibilité de formation de gaz toxiques lors du chauffage.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les gaz explosifs et incendiaires
Adapter les mesures d'extinction à l'environnement
Ne laissez pas l'eau d'extinction pénétrer dans les canaux et les plans d'eau.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée
NE PAS éteindre les incendies s'ils atteignent des substances/mélanges/produits explosifs.
En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour protéger les personnes et refroidir les récipients dans la zone de danger.
En cas d'incendie : Dégager la zone environnante.

SECTION 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé aux urgences :
Attention à l'autoprotection
Mettre les personnes en sécurité,
Assurer une ventilation adéquate,
Élimination des sources d'inflammation

6.2 Précautions environnementales

Empêcher l'intrusion dans les réseaux d'égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.
(>0,25% de concentration)

6.3 Méthodes et matériaux de rétention et de nettoyage

Ne placer jamais le produit renversé dans le récipient d'origine pour le recyclage. Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, terre de diatomées, liants acides, liants universels).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter : Contact avec les yeux, absorption accidentelle avec un matériau absorbant approprié. -
Ne doit pas être mélangé avec des acides ou des alcalis Empêcher l'intrusion dans le réseau

d'égouts ou dans les eaux de surface et souterraines. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

7.2 Condition d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Température de stockage 8 - 20 °C (conserver dans un endroit frais)
- Conserver le récipient bien fermé – protéger du gel
- Protéger des rayons directs du soleil
- Conserver uniquement dans le contenant d'origine
- Ne doit pas être mélangé avec des acides ou des alcalins
- Classe de stockage TRGS (510) LGK 12: liquides inflammables
- Lagerklasse TRGS(510) LGK 12: nicht brennbare Flüssigkeiten

Classification selon l'ordonnance allemande sur la sécurité et la santé au travail (BetrSichV)

Aucune

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / équipements de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas d'autres substances en quantités supérieures aux limites de concentration pour lesquelles une valeur limite d'exposition professionnelle a été établie.

8.2 Contrôle et surveillance de l'exposition pas de données disponibles

8.2.1 Limitation et surveillance de l'exposition environnementale pas de données disponibles

Mesures liées à l'utilisation de la substance dans les articles :
Voir les recommandations d'informations sur le produit

8.2.2 Equipements de protection individuels

Porter des vêtements de protection appropriés pendant le travail

Instructions accidentelles

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Prévoyez des douches oculaires et marquez bien leur emplacement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence

Etat physique : fluide Couleur: Incolore/légèrement verdâtre Odeur : Semblable à la chaux chlorée

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| | |
| pH | > 7,0 <10 |
| Point de fusion/ point de congélation | -30....-20°C |
| Point d'ébullition | 98°C 102°C |
| Point de rupture | Inapplicable |
| Taux d'évaporation | Pas de données disponibles |
| Inflammabilité | Inapplicable |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Inapplicable |
| Limite supérieure d'explosivité | Inapplicable |
| Limite inférieure d'explosivité | Inapplicable |
| Pression de vapeur | 23,3 hPa |
| Densité de vapeur | Pas de données disponibles |
| Densité relative | 1,001....1,25g/ml |
| Solubilité(s) | 293g/l |
| Coefficient de partage | Pas de données disponibles |
| Température d'allumage | Non applicable |
| Température de décomposition | Non applicable |
| Viscosité | |
| dynamique | Aucune donnée disponible |
| cinématique | Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | Aucune |
| Propriétés comburantes | limité |
| Caractéristique des particules | Non applicable aux liquides |

9.2. Autres informations

| | |
|----------------------------|----------------------------|
| Densité apparente: | Pas de données disponibles |
| Indice de réfraction: | Pas de données disponibles |
| Constante de dissociation: | Pas de données disponibles |
| Tension superficielle: | Pas de données disponibles |
| Constante d'Henry: | Pas de données disponibles |

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité:**

Décomposition à des températures supérieures à 35°C

10.2 Stabilité chimique:

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

Les métaux lourds et leurs sels catalysent la décomposition

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

La substance peut réagir dangereusement avec:

Arsenic; Cyanures -> Chlorure de cyanogène;

Ethandiol / solution;

Stockage -> Oxygène;

Lumière -> Décomposition -> Oxygène;

Agents oxydants / Solution;

Acides -> Chlore; Gaz nitreux

Formation de mélanges explosifs: Non

Réactions violentes: Aucune connue

Faible réaction avec: Acide, Agent oxydant

10.4 Conditions à vérifier:

Ne pas utiliser à des températures supérieures à 30°C.

Ne pas utiliser à des températures inférieures à 5°C

10.5 Matériaux incompatibles:

Acides, métaux organiques, métaux oxydants (laiton, cuivre, aluminium non traité) textiles contenant des colorants organiques

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Oxygène

Chlore

Chlorure d'hydrogène

Dioxyde de chlore

SECTION 11: Information toxicologique

11.1 Information sur les effets toxicologiques

11.1.1 Matière

Toxicité aiguë

Expérience de pratique / avec des personnes:

La valeur seuil de toxicité aiguë chez l'homme a été dépassée.

Effet mordant / Irritant sur la peau

Expériences pratiques / avec des personnes:

Aucun effet (voir Dermatest) à des concentrations d'application inférieures à 0,25% de substance active

Test cutané in-vitro: Non caustique (OECD 439)

Information additionnelle:

Evaluation / Classement: Testé dermatologiquement (Très bien)
Concentration de substance active dans l'application <0,25%

Lésions oculaires graves / Irritations oculaires:

Expérience dans la pratique/ avec des humains:

Tests oculaires in-vitro :

Non caustique (OECD 438)

Informations complémentaires: *réversible.*

Evaluation / Classification:

Les concentrations d'application, aucune irritation des yeux n'est à prévoir

Sensibilisation des voies respiratoires / de la peau

Sensibilisation des voies respiratoires

Expériences de pratique / avec des personnes:

Non sensibilisant

Informations complémentaires: Aucune

Bilan / Classification : Aucun risque

Sensibilisation de la peau

Expériences pratiques / avec des personnes:

Non sensibilisant

Informations complémentaires: *DERMATEST*

Evaluation / Classement: *Aucune*

Effet CMR (Cancérigène, mutagène et toxiques pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules

Informations supplémentaires: Aucune preuve de mutagénicité sur les cellules germinales chez l'homme n'est disponible
Evaluation / Classement: Sans objet

Cancérogénicité

Informations additionnelles: Aucune preuve de cancérogénicité
Evaluation / Classement: N'est pas applicable

Toxicité pour la reproduction

Information additionnelle: Aucune preuve de cancérogénicité chez l'homme
Evaluation classement: N'est pas applicable

Symptômes associés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques:

Après ingestion: Peut provoquer des nausées
Après contact avec la peau: Aucune
Après inhalation; Peut causer de la toux
Après contact oculaire: Irritation possible

Section 12: Informations écologiques

Si des données d'essai sont disponibles pour un mélange dans son ensemble en ce qui concerne une classe de danger/différenciation, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exception de la biodégradabilité et de la bioaccumulation). Dans le cas contraire, les critères de classification du mélange (méthode de calcul) sont utilisés.

12.1 Toxicité:

Toxicité pour les poissons:

Hypochlorite de sodium - LC50: 0,18 mg/l (96 h)

Hydroxyde de sodium - CL50 : 196 mg/l (96 h) - Adema, DMM 1985. Aquatic Toxicity of Compounds that may be Carried by Ships (Marpol 19733 Annexe II). A Progress Report for 1985. Tech.Rep.No.R85/217, TNO, La Haye, Pays-Bas :40 p

Toxicité Daphnie:

Hypochlorite de sodium - CE50: 1,57 mg/l (48 h) Hypochlorite de sodium - CL50: 0,055 mg/l (48 h) Hydroxyde de sodium - CE50: 40,4 mg/l (48h) - Warne, MSJ et AD Schifko

1999. Toxicité des composants des détergents à lessive pour un cladocère d'eau douce et leur contribution à la toxicité des détergents. Ecotoxicol. Environ. Saf. 44(2):196-206

Toxicité des algues:

Hypochlorite de sodium - EC50: 46 mg/l (96 h)

Toxicité bactérienne : aucune donnée disponible

Risque de pollution de l'eau: « *Classé comme non dangereux pour le milieu aquatique* » à une concentration totale <3,5%

Toxicité des sédiments *Pas de données disponibles*

Toxicité terriable: *Pas de données disponibles*

Toxicité pour les organismes du sol : *Pas de données disponibles*

À l'exception des arthropodes

Toxicité pour les arthropodes *Pas de données disponibles*

terrestres

Toxicité terrifiante des plantes *Pas de données disponibles*

Toxicité pour les oiseaux *Pas de données disponibles*

Evaluation / Classement: *Pas applicable*

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponible

Evaluation / Classement : Sans objet

12.3 Potentiel bioaccumulatif:

En raison de coefficient de distribution n-octanol/eau, il ne faut pas s'attendre à un enrichissement dans les organismes

12.4 Mobilité dans le sol

Affectation de valeur / Notation : *Pas de données disponibles*

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, Annexe XIII.

12.6 Autres effets indésirables

La substance n'a aucun potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone.

Informations éco-toxicologiques complémentaires

La déclaration a été dérivée de produits de structure ou de composition similaire.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Classer selon EWC (European Waste Catalogue) conformément aux réglementations officielles.

Code de déchet Produit : 060314 Sels et solutions solides, sauf ceux couverts par 060311* et 060313*.

Elimination des emballages

Peut être recyclé après vidage des matières résiduelles

Code déchet emballage : 150102 emballages plastiques

SECTION 14: Informations relatives au transport

Aucune marchandise dangereuse au sens de la réglementation des transports

Transport terrestre ADR/RID, transport fluvial ADN, transport maritime selon IDGM, transport aérien selon IATA

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Sécurité, santé et protection de l'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

Règlement général

Classe de danger pour l'eau (WGK): non classé comme dangereux pour l'eau (auto-classification) à des concentrations <0,25%.

UE : Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE.

UE : Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant Règlement (CE) n° 1907/2006.

UE : Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH)

CH : Adolescents jusqu'à 18 ans : Respecter la protection des adolescents au travail, ArGV5, SR 822.115, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les adolescents, SR 822.115.2.

CH: Protection de la maternité: L'Ordonnance sur les travaux dangereux et pénibles pendant la grossesse et la maternité doit être respectée Droit du travail (ArGV1, SR 822.111), Ordonnance sur la protection de la maternité,

(SR 822.111.52)

DE: Jeunes jusqu'à 18 ans: respecter la protection de l'emploi des jeunes, directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 concernant la protection des jeunes au travail.

FR: Protection de la maternité: directive 92/85/CEE du Conseil du 19 octobre 1992 concernant la mise en place

de mesures visant à favoriser l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes (dixième directive particulière au sein de la sens de

article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)

15.2 Evaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Abréviations et acronymes

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AGS - Comité des substances dangereuses
CLP - Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
DFG - Fondation allemande pour la recherche Gestis - Système d'information sur les substances dangereuses de l'assurance sociale allemande contre les accidents
IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations
OACI-TI - Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques
IMDG - Code maritime international pour les marchandises dangereuses
LTV - Valeur à long terme
NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail
OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
STV - Valeur à court terme
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
vPvB - Très persistantes, très bioaccumulables (très persistantes, très bioaccumulables)

16.2 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE Nr. 1207/2008 [CLP]

Voir la SECTION 2.1 (Classement)

16.3 Phrases H et EUH pertinentes (numéro et texte intégral):

H 413 Peut être nocif pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.

EUH 206 Attention ! Ne pas utiliser avec d'autres produits car des gaz dangereux (chlore) peuvent être libérés. à des concentrations d'hypochlorite de sodium ou d'acide hypochloreux > 0,25%)

Fiche de données de sécurité EUH 210 disponible sur demande

16.4 Note de formation:

Fournir des informations, des instructions et une formation adéquate aux utilisateurs.

16.5 Autres informations:

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base d'informations et de méthodes de calcul accessibles au public, telles que GisChem, le dossier de substance de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), les articles des instituts internationaux de recherche sur le cancer (monographies du CIRC), les données du US National Toxicology Program, Agence américaine pour les substances toxiques et le contrôle des maladies (ATSDR), sites Web et fiches de données de sécurité PubChem de nos fabricants de matières premières.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances au moment de l'impression. Les informations sont destinées à fournir des conseils sur la manipulation en toute sécurité du produit spécifié dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, la transformation, le transport et l'élimination. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, mélangé ou transformé avec d'autres matériaux ou subit un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne **peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi produit**, sauf mention expresse contraire.